

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 06 juillet 2023

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Emilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	Monsieur François BERGNA
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA		Oui	Oui	Madame Anne-Marie MONTANO
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			
	10	5	5	5

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2023 ;
2. Modification du dispositif de financement et du plan de financement pour l'installation d'un système de vidéosurveillance ;
3. Adhésion de deux communes au Syndicat Mixte de la Fourrière de Vallongues ;
4. Modification du plan de financement pour l'acquisition du mobilier de la MSP ;
5. Tirage au sort des jurys d'assise 2024 ;

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2023

Page 3 : Erreur de frappe Saint-Etienne-Les-Orgues.
SDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 2 - Modification du dispositif de financement et du plan de financement pour l'installation d'un système de vidéosurveillance

Des subventions avaient été demandées au titre de la DETR ainsi qu'à la Région.
Toutefois, la Région n'a pas pu financer le projet car la commune ne possède pas de police municipale.

Monsieur le Préfet demande le dépôt d'un dossier de subvention au titre de la FNADT, pour un montant de 39 318.50 € (portant l'autofinancement à 9 829.63 €).

Le résumé du procès-verbal est souhaité avant le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 3 - Adhésion de deux communes au Syndicat Mixte de la Fourrière de Vallongues

Cela concerne les communes de Limans et Malijai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 4 - Modification du plan de financement pour l'acquisition du mobilier de la MSP

Ajout de paillasses et de meubles dans l'aménagement intérieur de la MSP.

Nous avons sollicité l'aide du département.

Le nouveau plan de financement se présente donc comme ceci :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Aménagements mobiliers	40 240,37 €	CD 04	28 168,259	70
		Autofinancement	12 072, 111	30
	40 240,37		40 240,37	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	3
Contre	0

Point 5 - Tirage au sort des jurys d'assise 2024

Elu	N° Document	Nom du jury (année de naissance)	Commune de résidence
François BERGNA	204	CARBONE José (1964)	SELO
Patrick DOULIERY	2007	ZAMMIT Charles (1653)	Ongles
Serge MEOLA	1959	PRUDENT Gilbert (1947)	Ongles
Philippe VUILQUE	352	DESPROT Mireille (1940)	SELO
Emilie VALETTE	1515	SEGRET Martine (1949)	Lardiers
Emmanuel DJAKOVIC	618	LANDEREAU Hélène (1983)	SELO
Marc DINI	1800	DEFASQUES Julien (1987)	Ongles
Christine SANTUCCI	1228	VAREILLES Marc (1937)	Revest-Saint-Martin
Anne-Marie MONTANO	1510	SANTARELLI Jean-Pierre (1949)	Lardiers

Questions Diverses

- 1) Des citoyens ont signé une pétition concernant des chiens de troupeau qui errent dans le village. Nous avons reçu M. SOBINEN et sa compagne, du fait des démarches en cours. Il réalise actuellement une démarche d'étude comportementale de ses chiens avec un vétérinaire pour comprendre ce phénomène.
Nous allons essayer d'accompagner M. SOBINEN car il connaît la problématique des chiens de troupeau et des loups.

Un communiqué de presse a été fait, avec la présence de 170 personnes.

Mme Joncquet remercie madame le maire pour la réunion de cet après-midi. Devant l'urgence nous souhaitons :

- Le rétablissement de la libre circulation des citoyens dans le village
- Sécurisation des lieux publics
- Demande un communiqué de presse pour faire connaître les démarches en cours

Madame SABINEN, va acheter des colliers pour ne plus qu'ils sortent des parcs.
Attente d'une clôture de son domaine.

- 2) Chemin des Chênes

Depuis 3 ans, reconnaissance de la commune de ce chemin.

Aucune voirie communale.

Plusieurs permis de construire mais pas de reconnaissance de voirie.

Faire cadastrer ce chemin

Budgétiser le géomètre.

Etude -> Subvention

Le chemin est impraticable. De plus, les propriétés sont invendables car il n'y a pas de chemin d'accès.

Au prochain conseil municipal, mettre le cadastrage du chemin des chênes.

3) Demande d'aide de la CCPFML pour l'analyse des offres sur les travaux de restauration de la chapelle ND de Lure

Mme Christine SANTUCCI conseille d'être très prudent, car ceux qui ne seraient pas retenus risquent de faire des recours. De plus, l'ancienneté des bâtiments exige que la sélection soit irréprochable.

Mme Patricia PAUL informe que la DRAC avance les charges de la collectivité à hauteur de 200 000 € pour commencer les travaux au plus vite. Par ailleurs, ils exercent une pression sur les élus en ce sens.

Monsieur Marc DINI a estimé les couts de location du matériel ainsi que de l'équipement contre la pluie à environ 60 000 € par an. Dès que le maitre d'œuvre sera choisi, il faudra estimée la solution la plus adaptée à ce sujet.

Fin de séance : 19h05

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 07 juillet 2023

Le Maire, Madame Patricia PAUL

